

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE 25 SEPTEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUEE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Jean-Michel FOURGOUS

Présents :

Adjoints M. Gérard FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; M. Bernard DESBANS ; M. Thierry MICHEL ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Laurent MAZAURY ; Mme Catherine DAVID ; M. Alain LAPORTE ; Mme Chantal CARDELEC

Conseillers M. Gilbert REYNAUD ; Mme Colette PIGEAT ; M. Jacques RAVION ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Christine DANG ; Mme Nathalie TINCHANT ; M. Benoît NOBLE ; Mme Valérie PRADIER ; Mme Félicidade DE OLIVEIRA ; M. Nicolas GUILLET ; M. Freidrich CHAUVET ; Mme Marion CARDOSO ; Mme Anne GOVINDE ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Michel BESSEAU ; Mme Gaëlle KERGUTUIL (jusqu'à 21h45) ; M. Christian NICOL ; M. Nicolas BOHER ; Mme Alizée JORE

Représentés :

Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI

donne pouvoir à M. Gérard FAVIER.

M. André BAUDOUI

donne pouvoir à M. Bernard DESBANS.

M. Denis LEMARCHAND

donne pouvoir à M. Gilbert REYNAUD.

Mme Michèle LOURIER

donne pouvoir à Mme Martine LETOUBLON.

Mme Isabelle MATHE

donne pouvoir à M. Jean-Pierre LEFEVRE.

Mme Gaëlle KERGUTUIL

donne pouvoir à M. Michel BESSEAU à 21h45 (à compter de la délibération 20150128)

L'assemblée élit pour secrétaire de séance M. Gilbert REYNAUD

A 19 h 40, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

M. Bolzinger informe qu'à partir de ce jour, elle n'appartient plus au groupe de la Gauche pour Elancourt.

M Bolzinger explique que la liste s'était constituée dans le cadre d'un accord local sur Elancourt entre le Parti Socialiste et le Parti Communiste Français sur des valeurs de démocratisation, de solidarité et de justice sociale.

Aujourd'hui, M. Bolzinger fait le constat que le Parti Socialiste et ses élus soutiennent un gouvernement qui renie un à un tous les engagements qu'il a pris devant les électeurs en 2012. En tant qu'élue municipale, M. Bolzinger mesure la baisse des dotations de l'Etat envers les collectivités territoriales. C'est l'avenir des services publics de proximité qui est en cause.

M. Bolzinger déclare qu'elle a choisi de rester fidèle à ses idées et qu'elle poursuivra son mandat d'élue de gauche dans la mesure de ses moyens.

Administration Générale

1 - PV-20150004 Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par 30 Pour

Par 5 Abstentions (M. BESSEAU, G. KERGUTUIL, P. DEVARIEUX,
M. BOLZINGER, N. BOHER)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 5 juin 2015 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

V. Boher souhaite que les compte-rendus soient plus exhaustifs.

Administration Générale

2 - PV-20150005 Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par 30 Pour

Par 1 Contre (N. BOHER)

Par 4 Abstentions (M. BESSEAU, G. KERGUTUIL, P. DEVARIEUX,
M. BOLZINGER)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 2 juillet 2015 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

M. Bolzinger demande si la convention avec la Piscine de St-Cyr-l'Ecole est de 3 mois renouvelables ou bien d'1 an.

G. Favier répond que cette convention est de 3 mois renouvelables pour une programmation de 1 an.

Administration Générale

3 - Rec-20150007 Liste des décisions du Maire

| | | |
|-------------|---|--|
| DM-20150040 | Acquisition d'une régie mobile pour le Palais des sports | Montant 3 738,20 € TTC |
| DM-20150041 | Intervention d'un géomètre dans le cadre de la réhabilitation du centre oecuménique | Montant 6 060€ TTC |
| DM-20150042 | Entretien des terrains d'honneur de football et rugby du stade Guy Boniface | Montant 7 560 € TTC |
| DM-20150043 | Analyse des sols, conseil et fourniture de produits d'entretien pour les terrains sportifs de plein air | Montant annuel mini 2 500 € TTC maxi 10 000 € TTC 1 an renouvelable 3 fois |
| DM-20150044 | Fourniture de denrées alimentaires sans livraison | Montant maxi 15 000 € HT pour 1 an |
| DM-20150045 | Maintenance du parc de photocopieurs multi marques et fourniture de nouveaux photocopieurs | Montant 30 000 € HT/an Renouvelable 2 fois |
| DM-20150046 | Convention d'ouverture de Ligne de Trésorerie Interactive auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France pour un montant de 2 000 000 euros | Convention valide du 29 juin 2015 au 26 juin 2016 |
| DM-20150048 | Achat de véhicules Lot 1 : 1 Poids lourds viabilité Lot 2 : 1 Camion utilitaire léger 20 m3 Lot 3 : 2 Utilitaires fourgon L2H2 Lot 4 : 1 Utilitaire léger | Société Chapelier : 109 940,50 € TTC Société Global PRO 43 490,50 € TTC Société TRUJAS lot 4 21 049,70 € TTC Société TRUJAS lot 5 14 318,11 € TTC |
| DM-20150049 | Animations et spectacle pyrotechnique sonorisé le 13 juillet 2015 | Montant 20 000 € TTC |

| | | |
|-------------|---|--|
| DM-20150050 | Dispositif prévisionnel de secours pour la Fête Nationale le 13 juillet 2015 | Montant 575 € |
| DM-20150051 | Fourniture et pose de jardinières plantées sur les trottoirs de la rue du Léman | Montant 45 456,71 € TTC |
| DM-20150052 | Réfection des toitures de la ferme du Mousseau | Montant 422 940,38 € TTC |
| DM-20150053 | Balayage et propreté du domaine public | Montant mini 50 000 € TTC maxi 250 000 € TTC 1 an renouvelable 3 fois |
| DM-20150054 | Prestations de transport en car | Montant 50 000 € TTC 1 an renouvelable 3 fois |
| DM-20150055 | Contrat de maintenance pour le logiciel 'PVe FINES' - matériel 'PDA SK20F'(utilisés par la Police Municipale pour les procès verbaux électroniques) | Montant annuel 150 € HT 1 an renouvelable 2 fois |
| DM-20150056 | Fourniture d'illuminations de Noël | Montant pour 3 ans Mini 50 000 € TTC/an Maxi 200 000 € TTC/an |
| DM-20150057 | Achat d'une tribune repliable pour l'espace sportif Coubertin | Montant 9 670,50 € TTC |
| DM-20150058 | Achat d'un logiciel pour la vidéoprotection | Montant 14 510,64 € TTC |
| DM-20150059 | Contrats de prestations n°3 et 4 - 2015 avec la société FORMADEL pour l'animation de deux soirées débat au sein du relais Assistantes Maternelles (R.A.M) | Montant total 610 € TTC |
| DM-20150060 | Contrat de maintenance pour le logiciel 'BL SCAN Courrier' (Paramétrage liaison entre BL SCAN et le logiciel POST OFFICE pour le service Qualité) | Montant annuel 194 € HT 1 an renouvelable 2 fois |
| DM-20150061 | Avenant au marché de maintenance des aires de jeux | Montant 200 000 € TTC |
| DM-20150062 | Avenant au marché de fournitures de matériel électrique | Prolonge la durée du marché d'1 an Mini 15 000 € TTC Maxi 50 000 € TTC |
| DM-20150063 | Location et maintenance de fontaines à eau | Montant 15 000 € HT 1 an renouvelable 2 fois |

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N. Boher constate qu'il n'y a rien d'indiqué sur l'abattoir mobile qui est actuellement en place au pied de la colline d'Elancourt, et qui a vu entre aujourd'hui et hier, 1 400 moutons égorgés dans des conditions déplorables.

P. Devarieux se dit surpris par des 45 456 € pour fourniture et pose de jardinières plantées sur les trottoirs de la rue du Léman.

G. Favier répond que toutes les jardinières ne seront pas positionnées sur la rue du Léman mais aussi sur d'autres quartiers d'Elancourt.

G. Favier répond à N. Boher en expliquant que l'Aïd est organisé par la Communauté d'Agglomération, il n'y a, donc, pas lieu que cela apparaisse dans les décisions du Maire sur la ville d'Elancourt. En ce qui concerne les conditions déplorables, G. Favier conseille à N. Boher de s'adresser au Préfet qui délègue ses services vétérinaires pour que précisément les conditions sanitaires soient les meilleures possibles.

N. Boher rétorque qu'il pensait que l'abattoir mobile appartenait à la ville d'Elancourt.

G. Favier répond que l'abattoir a été cédé l'an dernier à la Communauté d'Agglomération.

N. Boher déclare que même si la commune ne paie plus cet évènement, c'est toujours l'impôt des contribuables français qui participe à une fête contraire à la loi de la laïcité. N. Boher souhaite que cette fête ne se fasse plus l'année prochaine.

Administration Générale

4 - 20150113 Convention de transfert temporaire de Maitrise d'Ouvrage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

ARTIQUE UNIQUE : **Autorise** le Maire à signer la Convention de Transfert temporaire de Maitrise d'Ouvrage entre la Ville et la CASQY dans le cadre de la requalification des surfaces piétonnes des espaces publics de la Dalle des 7 Mares, et de signer tous les documents afférents à ce Transfert.

L. Mazaury demande s'il est prévu également une amélioration de l'éclairage public sur le parking aérien de Carrefour Market.

A. Laporte répond que malgré de nombreuses demandes de la part de la Mairie les années précédentes, il n'avait pas eu gain de cause auprès de Carrefour Market. Toutefois, l'arrivée d'un nouveau gérant permettra peut être de débloquent le problème.

Administration Générale

5 - 20150114 Adhésion à l'Association 'Villes Internet'

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

| | | |
|-----|----|--|
| Par | 31 | Pour |
| Par | 3 | Contre (M. BESSEAU, G. KERGUETUIL, P. DEVARIEUX) |
| Par | 1 | Abstention (N. BOHER) |

Article 1 : **DECIDE** d'adhérer à l'Association Villes Internet au titre de 2015/2016.

Article 2 : **PRECISE** que la cotisation annuelle s'élève à 1 324,40 € (mille trois cent vingt quatre euros et quarante centimes).

Article 3 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

M. Besseau, s'appuyant sur les problèmes de baisse de dotations évoqués en début de séance, ne voit pas d'intérêt particulier à adhérer à cette association et demande que les 1 324,40 € soient versés à d'autres associations de la commune.

JM Fourgous répond que l'image numérique de la ville d'Elancourt facilite la demande de subventions.

A Capioux informe que le fait de faire partie du réseau « Ville Internet » permet des échanges de pratiques avec d'autres collectivités qui facilitent l'avancement de certains projets.

JM Fourgous rappelle qu'il travaille sur le projet de la « Cité du futur » dans le cadre d'Elancourt et de la CASQY et qu'Internet est un axe prioritaire pour le développement économique et pour la modernisation du service public.

Administration Générale

6 - 20150115 Partenariat avec l'UNICEF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de candidature de la Commune reposant sur les actions susvisées et à signer la convention d'objectifs dont le texte est annexé à la présente délibération.

Administration Générale

7 - 20150116 Participation aux frais vétérinaires d'un chien appartenant à la brigade cynophile

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

| | | |
|-----|----|--|
| Par | 31 | Pour |
| Par | 3 | Contre (M. BESSEAU, G. KERGUETUIL, P. DEVARIEUX) |
| Par | 1 | Abstention (M. BOLZINGER) |

Article 1 : **DECIDE** de prendre en charge les frais vétérinaires qui ont dû être engagés suite à l'altération physique contractée par le chien dénommé CAID à l'occasion de sa mise à disposition de la Commune et imputable à l'exercice de ses activités pour le compte du service de Police Municipale, à hauteur de 1 510 euros (mille cinq cent dix euros), qui seront versés au propriétaire du chien, Monsieur Christophe BEKANOWSKI.

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses dans le budget de l'exercice en cours de la Commune.

M. Besseau demande à qui appartient le chien.

G. Favier répond que tous les chiens appartiennent aux policiers municipaux mais que la ville assure la nourriture et les frais vétérinaires.

M. Besseau s'étonne de ne pas avoir vu de convention indiquant les engagements de la commune pour les frais inhérents à la « mission » de chiens de la brigade cynophile.

G. Favier affirme qu'une convention existe.

Urbanisme

8 - 20150117 Modification et approbation après enquête publique du PLU de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

| | | |
|-----|----|-------------------|
| Par | 34 | Pour |
| Par | 1 | Contre (N. BOHER) |

Article 1 : **APPROUVE** les modifications apportées au rapport de présentation du projet de dossier de modification du PLU de la commune d'Elancourt soumis à enquête publique, consistant à le mettre à jour en intégrant la description des étapes de la procédure de modification du PLU.

Article 2 : **APPROUVE** le dossier de modification du PLU.

Article 3 : DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Mairie d'Elancourt.

Article 4 : DIT que le dossier de modification du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de d'Elancourt, au siège de la Communauté d'agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à :
- M. le Sous-préfet de Rambouillet;
- M. le Directeur Départemental des Territoires ;
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

M. Bolzinger demande à quelle date l'opération de démolition-reconstruction du foyer Adoma sera lancée véritablement.

B. Desbans pense que le permis de construire pourrait être déposé courant du 1^{er} semestre 2016.

N. Boher, indiquant que le PLU étant un des derniers pouvoirs importants qui reste au Maire, aurait préféré que la modification porte sur l'implantation d'un commissariat, d'une gendarmerie nationale, d'une caserne de pompiers, d'une clinique ou bien d'un hôpital.

B. Desbans informe que dans le PLU actuel sur le quartier des IV Arbres, il est noté la volonté de construire un commissariat de police. Ce projet n'est pas abandonné.

JM Fourgous confirme que le projet du commissariat d'Agglomération a , effectivement, pris beaucoup de retard mais qu'il est toujours en cours et que la CASQY est prête à le porter. JM Fourgous déclare que ce dossier est une priorité sachant que le commissariat d'Elancourt sera le commissariat de la communauté de Saint-Quentin.

N. Boher demande à JM Fourgous s'il a dénoncé l'arrivée, imposée par la Préfecture, des 29 migrants au foyer Adoma.

JM Fourgous explique, effectivement, qu'il trouve la situation préoccupante d'autant que 1000 personnes sont en attente de logements sociaux sur la ville. JM Fourgous se dit très inquiet, comme bon nombre de maires en France, sur l'évolution du dossier des migrants imposée par l'Etat.

Culture

9 - 20150118 Mise à disposition de la galerie de la Ferme du Mousseau à l'association RACINES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article Unique : **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mise à disposition de la galerie de la Ferme du Mousseau avec l'association RACINES – Club généalogique de Maurepas / Elancourt, pour l'organisation d'une exposition sur le thème de la Guerre 1914-1918 qui sera proposée du 9 au 20 novembre 2015.

Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Culture

10 - 20150119 Subvention sur projet à l'association 'Comité de Jumelage d'Elancourt'

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** de verser une subvention sur projet de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'association « Comité de Jumelage d'Elancourt » à l'occasion de la rencontre des familles élancourtoises avec la ville jumelle italienne de Cassina de Pecchi du 25 au 28 septembre 2015.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

11 - 20150120 Gestion du centre artistique municipal de la ferme du Mousseau et d'ateliers de théâtre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

| | | |
|-----|----|-----------------------|
| Par | 34 | Pour |
| Par | 1 | Abstention (N. BOHER) |

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec l'association Théâtre de Chair – 75014 PARIS avec une subvention annuelle plafonnée à 15 000 € pour compenser les contraintes particulières de fonctionnement imposées par le service public.

Article 2 : **DIT** que le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

N. Boher demande s'il y a eu une CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) pour cette délibération.

L. Mazaury informe que ce sujet a été abordé en Commission Culture mais pas en CCSPL.

Finances

12 - 20150121 Pacte Financier 2015 - 2017, auprès de la Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines : première affectation des fonds de concours de 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 34 Pour
Par 1 Abstention (N. BOHER)

Article 1 : DEMANDE l'affectation de 49 000 € de fonds de concours 2015 pour l'acquisition et la pose d'illuminations de Noël d'un montant total de 98 790 € HT.

Article 2 : DEMANDE l'affectation de 4 500 € de fonds de concours 2015 pour la création d'une porte et d'un portique à l'Espace Pierre de Coubertin d'un montant total de 9 828 € HT.

Article 3 : DIT que les crédits seront inscrits en recettes au budget de l'exercice concerné de la commune.

Personnel

13 - 20150122 Demande d'agrément pour l'accueil de volontaires en Service Civique au sein de la Collectivité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : Décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} octobre 2015.

Article 2 : Décide d'autoriser Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Article 3 : Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Article 4 : Décide de fixer à 7.43% de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244, l'aide complémentaire pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Article 5 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

N. Boher demande quel est le nombre de volontaires accueillis.

G. Favier répond qu'un seul volontaire sera accueilli à la fois.

N. Boher se dit regretter la suppression du service militaire car il pense que c'est un formidable vecteur d'assimilation.

JM Fourgous rappelle que cette loi a été votée le 10 mars 2010 pour stimuler l'engagement citoyen et dit être très content de la voir se concrétiser.

M. Bolzinger s'inquiète sur l'adéquation entre le profil des jeunes effectuant un service civique et le niveau de compétences nécessaires pour remplir la mission de sensibilisation des enfants au bon usage de l'internet.

A Capioux répond que les jeunes ne sont pas laissés seuls avec les enfants, ils sont encadrés par un tuteur.

Personnel

14 - 20150123 Indemnité d'astreinte de la filière Technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DIT** que la délibération n°2005175 est abrogée et remplacée par la présente délibération.

Article 2 : **DECIDE** de rémunérer les périodes d'astreintes selon les modalités ci après.

Article 3 : **DIT** qu'il convient de distinguer 3 types d'astreinte :

L'astreinte de droit commun, appelée **astreinte d'exploitation** qui est la situation des agents tenus, pour les nécessités de service, de demeurer soit à leur domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir. Elle concerne les agents d'encadrement des services techniques, des secteurs bâtiment, voirie et espaces verts, placés en astreinte une semaine complète toutes les 6 à 8 semaines ou plus régulièrement pour les agents des services techniques pendant la période hivernale afin d'intervenir pour le sablage de la voirie communale. Elle concerne également les agents de maîtrise, le coordinateur et le directeur adjoint du service des sports effectuant des astreintes d'encadrement une semaine complète sur 5 environ.

L'astreinte de sécurité est la situation des agents appelés à participer à un plan d'intervention dans le cas d'un besoin de renforcement en moyens humains faisant suite à un événement soudain ou imprévu (situation de pré-crise ou de crise).

L'astreinte de décision qui est la situation des personnels d'encadrement pouvant être joints directement par l'autorité territoriale, en dehors des heures d'activité normale de service, afin d'arrêter les dispositions nécessaires. Elle concerne le Directeur des Services Techniques.

Article 4 : DIT que les taux de cette indemnité sont les suivants :

| Astreinte d'exploitation | Montant de l'indemnité |
|---|-------------------------------|
| Semaine complète | 159,20 € |
| Du lundi matin au vendredi soir | 43,00 € |
| Du vendredi soir au lundi matin | 116,20 € |
| Nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures | 8,60 € |
| Nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures | 10,75 € |
| Samedi ou journée de récupération | 37,40 € |
| Dimanche ou jour férié | 46,55 € |

| Astreinte de Sécurité | Montant de l'indemnité |
|---|-------------------------------|
| Semaine complète | 149,48 € |
| Du lundi matin au vendredi soir | 40,20 € |
| Du vendredi soir au lundi matin | 109,28 € |
| Nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures | 8,08 € |
| Nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures | 10,05 € |
| Samedi ou journée de récupération | 34,85 € |
| Dimanche ou jour férié | 43,38 € |

| Astreinte de Décision | Montant de l'indemnité |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| Semaine complète | 121,00 € |
| Du lundi matin au vendredi soir | 40,00 € |
| Du vendredi soir au lundi matin | 76,00 € |
| Nuit entre le lundi et le samedi | 10,00 € |
| Samedi ou journée de récupération | 25,00 € |
| Dimanche ou jour férié | 34,85 € |

Article 5 : DIT que la durée des interventions pendant une période d'astreinte est considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail. Ce temps de travail pourra entraîner le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents pouvant y prétendre, ou la récupération pour une durée d'absence équivalente au nombre d'heures d'intervention, majorées selon les taux applicables aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, pour les autres agents.

Article 6 : DIT que cette indemnité peut être versée aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires de la filière technique.

Article 7 : DIT que cette indemnité ne peut être accordée aux agents qui bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte.

Article 8 : DIT que cette indemnité fera l'objet d'une revalorisation automatique à chaque texte réglementaire prévoyant une augmentation.

Article 9 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

15 - 20150124 Partenariat avec l'AFEV pour l'accompagnement des jeunes en difficulté scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

| | | |
|-----|----|-------------------|
| Par | 34 | Pour |
| Par | 1 | Contre (N. BOHER) |

ARTICLE 1 : **APPROUVE** les termes de la convention tripartite entre la Ville d'Elancourt, le CCAS et l'AFEV dont le texte est annexé à la présente délibération et **AUTORISE** le maire à procéder à sa signature.

ARTICLE 2 : **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 050 € (mille cinquante euros) à l'Association AFEV pour lui permettre de mener à bien son action pour l'année scolaire 2015/2016.

ARTICLE 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

16 - 20150125 Contrat de Ville Intercommunal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

| | | |
|-----|----|-------------------|
| Par | 34 | Pour |
| Par | 1 | Contre (N. BOHER) |

Article 1 : **APPROUVE** les termes du Contrat de Ville Intercommunal pour la période de 2015 à 2020.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le Contrat de Ville Intercommunal et toute annexe y afférent.

Article 3 : **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter toute demande de subvention dans le cadre du Contrat de Ville Intercommunal et à mettre en œuvre les déclinaisons territoriales.

N. Boher explique que ce Contrat de Ville d'une durée de 5 ans est très important. Ce document donne certains chiffres inquiétants comme l'augmentation de la délinquance qui a doublé entre 2011 et 2014, la consommation de stupéfiants qui a augmenté de 128 % . Il déplore que le trafic d'armes ne soit pas indiqué car N. Boher affirme qu'il y a des armes qui circulent sur le territoire d'Elancourt. N. Boher déplore que ne soient pas évoqués non plus les problèmes de communautarisme ou de prosélytisme religieux. N. Boher regrette également que le thème de la cohésion sociale ne soit abordé que par le biais des droits et des services apportés à la population et jamais par le rappel de droits afférents. N. Boher constate que l'Etat mène une politique totalement inefficace dans les quartiers, dont beaucoup deviennent des zones de non droit, malgré les milliards d'Euros de la Politique de la Ville.

M. Besseau tient à dénoncer la fin du discours de N. Boher. Au lieu de jeter l'anathème sur certains quartiers comme les 7 Mares ou les Petits Prés, M. Besseau déclare qu'il vaudrait mieux aider les personnes qui veulent bouger. M. Besseau déclare que pour les Socialistes, la cohésion sociale est importante. La multiplicité des partenaires existants sur la ville d'Elancourt va permettre l'investissement nécessaire pour cette cohésion.

C. Nicol aurait souhaité qu'il y ait plus d'éléments sur la mutualisation des moyens.

C. Nicol propose pour le prochain conseil de limiter la parole des élus de l'opposition au nombre de siège du Groupe auquel il appartient.

Service Environnement

17 - 20150126 Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au bénéfice de la Société Carrefour Market pour l'exercice 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **EXONERE** de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2016, la Société Carrefour Market implantée au Centre Commercial des 7 Mares à Elancourt, qui fait appel et fait collecter ses déchets par une Société spécialisée privée.

Service Environnement

18 - 20150127 Convention Récyclum de reprise des lampes usagées collectées par les communes et les établissements publics de coopération intercommunale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 **APPROUVE** le renouvellement du partenariat avec l'éco-organisme RECYLUM pour la collecte et le traitement des lampes usagées.

Article 2 **PRECISE** que le Maire signera une nouvelle convention de reprise des lampes usagées avec l'éco-organisme RECYLUM pour la période 2015/2020 qui prendra fin de plein droit avant son échéance normale en cas de retrait ou de non renouvellement de l'agrément de Récyclum par les Pouvoirs Publics.

Article 3 **DIT** que cette convention n'a pas d'incidence financière sur le budget de la Commune.

Service Environnement

19 - 20150128 Contrat de collecte et de traitement des déchets dangereux issus des activités du Centre Technique Municipal (CTM)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 **APPROUVE** le renouvellement du contrat de collecte et de traitement des déchets municipaux dangereux issus des activités de CTM avec la société SEVIA sise 8 impasse des Petits Marais 92230 GENNEVILLIERS.

Article 2 **DIT** que le contrat sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Article 3 **PRECISE** que les dépenses sont inscrites au budget en cours.

Service Environnement

20 - 20150129 Contrat de collecte et de traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 **APPROUVE** le renouvellement du contrat de collecte et de traitement des DASRI avec la société EDC Ile de France sise 13 rue Guy Mocquet ZI du Val d'Argent 95815 ARGENTEUIL Cedex.

Article 2 DIT que le contrat sera conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Article 3 PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget en cours.

Sports

21 - 20150130 Mise à disposition du Palais des Sports au collège Louis Pergaud

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article UNIQUE : **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mise à disposition gratuite du Palais des Sports avec le collège Louis Pergaud pour la période scolaire 2015-2016, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Sports

22 - 20150131 Mise à disposition du gymnase Chastanier à l'ACEL Sainte-Thérèse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article UNIQUE : **AUTORISE** le Maire à signer une convention de mise à disposition gratuite du gymnase Chastanier avec l'ACEL Sainte-Thérèse pour la période scolaire 2015-2016, dont le texte est annexé à la présente délibération.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50 .



Gilbert REYNAUD
Secrétaire de séance



Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt